

RFFA: doublement nécessaire

La loi sur la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA), soumise au vote populaire le 19 mai prochain, apporte à l'AVS un répit nécessaire pour élaborer une réforme durable, en même temps qu'elle apaise le débat politique sur la réforme de l'imposition des entreprises. Cette réforme est indispensable pour ne pas péjorer, et même pour améliorer les conditions fiscales de l'économie helvétique.

Un compromis qui apaise le débat sur la fiscalité des entreprises

La situation financière des assurances sociales continue à se détériorer. Un premier cap a été franchi en 2014, lorsque le compte de répartition de l'AVS (soit la différence entre les cotisations encaissées et les rentes versées) a affiché son premier résultat négatif. En 2018, le rendement des placements financiers n'a plus réussi à sauver la face et l'exercice du Fonds de compensation AVS/AI/APG s'est soldé par des chiffres rouges, la fortune gérée diminuant de 2,5 milliards de francs. Si aucune correction n'est entreprise, on estime que la fortune du fonds pourrait être épuisée dans une douzaine d'années.

Une réforme structurelle est donc nécessaire, mais on sait qu'elle ne pourra pas aboutir avant plusieurs années. A court terme, un «coup de pouce» bienvenu peut néanmoins être obtenu grâce au compromis trouvé l'année passée au Parlement, où la gauche et la droite sont tombées d'accord pour lier la réforme de la fiscalité des entreprises à une contribution financière du monde du travail en faveur de l'AVS.

Ce compromis a pris la forme d'un acte législatif: la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA), qui sera soumise au vote populaire le 19 mai prochain.

Il s'agit d'un véritable compromis. L'économie privée consent un effort supplémentaire en

faveur de l'AVS, avec des cotisations relevées de 0,3 point de pourcentage; cet effort n'offrira qu'un répit passager à la prévoyance-vieillesse, mais ce répit sera indispensable pour permettre de négocier une réforme durable. En échange, l'économie privée obtient un apaisement politique autour de la nécessaire réforme de la fiscalité des entreprises: le Parti socialiste suisse recommande aujourd'hui d'accepter la RFFA, tandis que l'Union syndicale suisse et le syndicat UNIA laissent la liberté de vote. Contrairement à ce qui s'était passé il y a deux ans, la réforme a de bonnes chances d'aboutir.

Des statuts privilégiés à abolir, mais de manière contrôlée

La réforme de la fiscalité des entreprises présente une importance capitale pour l'économie helvétique, tout comme pour les finances publiques. Il faut rappeler que l'élément déclencheur est venu de l'étranger, avec le refus de l'OCDE de tolérer les statuts fiscaux préférentiels réservés à certaines sociétés internationales. La Suisse, si elle n'abolit pas rapidement ces statuts spéciaux, court le risque de se retrouver sur les listes «noires» ou «grises» des organisations internationales; il en résulterait de multiples désagrément - y compris un possible départ des sociétés concernées, qui recherchent certes une fiscalité clémente, mais qui ont tout autant besoin de sécurité juridique.

Impressum

Editeur:
Centre Patronal
Rédacteur responsable:
P.-G. Bieri

Route du Lac 2
1094 Paudex
Case Postale 1215
1001 Lausanne
T +41 58 796 33 00
info@centrepatronal.ch

Kapellenstrasse 14
3011 Bern
T +41 58 796 99 09
cpbern@centrepatronal.ch

www.centrepatronal.ch

Suite au verso



La loi RFFA représente la seule solution politique trouvée jusqu'ici pour débloquer deux dossiers importants et urgents: un sauvetage à court terme de l'AVS et le maintien d'une fiscalité favorable aux entreprises.

Pas question cependant de supprimer ces statuts spéciaux sans entreprendre de réforme fiscale: les sociétés qui en ont bénéficié ne seraient guère disposées à absorber le choc d'un relèvement brutal et substantiel de leur taux d'imposition, et elles pourraient être tentées par les conditions fiscales avantageuses qui émergent dans d'autres pays européens. Il s'agit donc, d'une part, d'introduire dans la législation helvétique d'autres formes d'imposition privilégiée, acceptées cette fois sur le plan international. Celles-ci seront à disposition de toutes les sociétés, suisses ou étrangères. D'autre part, il importe de permettre aux cantons qui en éprouvent le désir ou la nécessité de diminuer leur taux d'imposition standard. Pour cela, la Confédération versera aux cantons un milliard de francs supplémentaire, issu du produit de l'impôt fédéral direct.

Toutes les sociétés mises sur un pied d'égalité

Au final, on obtiendra un régime fiscal mettant sur un pied d'égalité toutes les sociétés, suisses et internationales. Les premières y gagneront – en profitant des nouveaux outils fiscaux offerts par le droit suisse, ou en bénéficiant d'un taux d'imposition cantonal plus bas. Quant aux sociétés internationales qui verront disparaître leur statut fiscal privilégié, elles affronteront une hausse d'impôts modérée – grâce aux nouveaux outils fiscaux prévus dans le droit suisse, ou grâce à des taux d'imposition cantonaux diminués.

L'objectif est évidemment de faire en sorte que ces sociétés internationales restent établies en Suisse. Entre 2012 et 2014, elles ont versé en moyenne 3,6 milliards de francs à la Confédération, soit environ la moitié des recettes fédérales tirées de l'imposition des bénéficiaires. Elles ont aussi rapporté aux cantons et aux communes des recettes moyennes estimées à 2,1 milliards de francs, soit environ un cinquième des recettes annuelles de l'impôt cantonal et communal sur le bénéficiaire. Cette proportion est généralement plus élevée dans les cantons romands. A cela s'ajoutent encore des milliers d'emplois directs ou indirects, avec leurs retombées économiques et fiscales.

La loi RFFA constitue certes un singulier mélange des genres. Mais elle représente aussi la seule solution politique trouvée jusqu'ici pour débloquer deux dossiers importants et urgents: un sauvetage à court terme de l'AVS et le maintien d'une fiscalité favorable aux entreprises. Ce compromis ouvre la porte à un OUI bienvenu.

Pierre-Gabriel Bieri